

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le 20 OCT. 2020

ID : 084-200040681-20201013-DP_2020_88B-DE



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-88 : Convention d'occupation précaire avec la société Generations Versio, enseigne Les Gourmets de Provence _ location du bureau 2 et de l'atelier 1 sur le site de la pépinière d'entreprise de la Cité du Végétal _ Valréas _ Avenant 1

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, , l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans et, notamment, de signer les baux des occupants des biens de la Communauté dans la limite des tarifs fixés par le Conseil Communautaire,

Vu la décision n°2020-18 du 05 mars 2020, autorisant la signature d'une convention d'occupation précaire pour la location du bureau 2 et de l'atelier 1 sur le site de la pépinière d'entreprise de la Cité du Végétal, sise Ancienne Route de Grillon à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes, avec la société Generations Versio, enseigne Les Gourmets de Provence, représentée par son gérant Jean-Louis Claude VERSIO, inscrite au RCS de Nice n°490 768 660, SIRET 490 768 66 000022, dont le siège social est domicilié au 47 route du Mont Chauve, à Falicon (06 950),

CONSIDERANT que le changement d'immatriculation au RCS d'Avignon et la nouvelle adresse du siège social de l'entreprise Generations Versio entraîne l'actualisation de l'extrait KBIS de l'entreprise et qu'il convient, par conséquent, de passer un avenant à la convention d'occupation précaire pour en régulariser les termes,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant 1 à la convention d'occupation précaire avec la société Generations Versio, enseigne Les Gourmets de Provence, représentée par son gérant Jean-Louis Claude VERSIO, pour la location du bureau 2 et de l'atelier 1 sur le site de la pépinière d'entreprise de la Cité du Végétal, sise Ancienne Route de Grillon à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes,

Article 2 : DE PRECISER que cet avenant est conclu en raison du changement d'immatriculation au RCS d'Avignon et à l'actualisation de la nouvelle adresse du siège social de l'entreprise Generations Versio, située dorénavant 14C route de Grillon Cité du végétal à Valréas (84600), entraînant, d'une part, l'actualisation de l'extrait KBIS de l'entreprise et, d'autre part, la modification des termes de la convention initiale,

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 13 octobre 2020

Le Président,
Patrick ADRIEN

